

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-510

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	10 000 000	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	10 000 000
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10000 000 d'euros du programme 212 « Soutien de la politique de défense » à l'action 04 « Politique immobilière » vers le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » à l'action 08 « Relations internationales et diplomatie de défense ».

La diplomatie française est en déclin depuis de nombreuses années. Le point culminant récent de celui-ci a été la fermeture de l'ambassade de France à Damas ainsi que la rupture des relations diplomatiques entre nos deux pays en 2012. Parce que la diplomatie est un moyen d'action incontournable pour protéger les intérêts de la France, qui plus est en cette période de tension internationale, il est crucial d'augmenter significativement l'enveloppe relative aux « relations internationales et diplomatie de défense ».